



**Informations sur la
Commission Administrative
Paritaire Académique des
agrégés** du 25/03/2008,
par Claire Bornais, commissaire
paritaire pour le SNESup- FSU:

Liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés

Vous pourrez retrouver ce compte-rendu et ceux des années précédentes, ainsi que d'autres informations sur l'avancement de carrière sur le site académique du snesup, à l'adresse

http://www.univ-lille1.fr/snesup59-62/index.htm?/snesup59-62/PRAG_PRCE/

Le recteur, Bernard Dubreuil, a présidé cette CAPA. Des déclarations liminaires ont été faites, soulignant particulièrement les problèmes posés aux candidats par les délais très court, l'interface I-prof pas au point, etc.... Toutes ont demandé qu'un barème soit établi, afin que la prise en compte des critères de sélection des dossiers soit claire et ne diffère pas d'une académie à une autre, et d'une discipline à une autre dans une même académie.

Je suis **intervenue au nom du SNESup** pour préciser l'intervention de la FSU en ce qui concerne le **traitement des candidatures des PRCE**. Voici la déclaration que j'ai faite:

“Pour compléter la déclaration des élus FSU sur le point particulier des enseignants affectés dans l'enseignement supérieur, le SNESUP signale qu'il persiste des problèmes dans la façon dont sont attribués les avis des collègues dans certains établissements. Opacité dans les critères d'attribution et la variabilité des avis sont monnaie courante. La formulation de l'avis étant généralement déléguée par les présidents aux responsables de composantes, et les avis émis étant rarement vus globalement dans une instance représentative, des collègues nous ont signalé qu'en raison du changement de leur directeur de composante, l'avis porté sur leur dossier avait été révisé à la baisse, sans que rien n'ait changé de leur point de vue dans leur manière de servir, ni qu'aucune explication ne leur ait été fournie. Or cette possibilité d'accès au corps des agrégés est censée être attribuée en raison du mérite des collègues, dont on mesure ainsi la difficulté à l'estimer de manière durable et objective à travers les appréciations de leurs supérieurs hiérarchiques.

Le SNESUP demande donc que la circulaire rectorale envoyée aux présidents d'université et directeurs d'écoles soit précisée. Dans un souci de transparence et d'équité, permettant de mieux reconnaître et comparer les mérites respectifs des candidats, il est souhaitable que les avis formulés sur les dossiers des candidats de l'enseignement supérieur soient validés par un Conseil réglementaire de l'établissement, et que toute baisse d'avis d'une année sur l'autre soit justifiée et explicitée dans le dossier des collègues. L'existence d'un barème serait du point de vue de la clarté la solution la plus efficace.”

Le recteur a répondu aux déclarations préalables des organisations. Il a reconnu le problème des délais et des dysfonctionnements de l'interface I-prof et du PV de la CAPA de 2007 encore non envoyé. Il a expliqué que la méthode de travail de l'administration avait été identique à celle de 2007: prise en compte des avis des chefs d'établissement et des inspecteurs, souci de la cohérence à moyen terme dans les choix, mais ils sont difficiles à faire, recherche d'équilibre entre le nombre de candidats par discipline, le nombre de promotions possibles par discipline, la parité hommes/femmes.

En ce qui concerne les dossiers du sup, il a répondu qu'une circulaire était envoyée aux présidents, que les consignes n'étaient peut-être pas suffisantes, mais que la concertation avait, de son point de vue, progressé avec les établissements d'enseignement supérieur. (NDLR: Il est apparu cependant en réponse à des questions posées au cours de la discussion discipline par discipline, que les universités n'avaient pas cette année suivi très précisément les instructions de la circulaire rectorale, puisque le recteur a reconnu avoir demandé un interclassement de toutes les candidatures provenant d'un même établissement et ne pas l'avoir obtenu dans certaines universités.)

Il faut aussi préciser quelques éléments qui ont changé pour l'étude des dossiers papier qu'il était possible de consulter au rectorat. Il s'agissait de l'impression de données extraites de la base de données I-prof, (voir à ce propos quelques remarques en fin de ce CR pour aider les candidats à obtenir un dossier lisible et complet) et il n'y avait plus d'annotation écrite des inspecteurs ou chefs d'établissements comme on pouvait en voir les années précédentes sur les dossiers, seulement des champs de commentaires qui étaient parfois remplis. En ce qui concerne les dossiers du sup que j'ai vus, l'annotation du chef d'établissement n'existait que pour certains des dossiers proposés, pas tous. Il n'était donc plus possible de remarquer des différences d'appréciations portées pour un même candidat comme celles que j'avais relevées en 2007. Toutefois, à certains dossiers était adjointe une lettre du président de l'université soutenant la

candidature en question. Ces lettres (non imposées dans la circulaire) ont été mises dans les documents consultables lorsqu'elles étaient disponibles, d'après la réponse de l'administration à ma question. Ceci n'est pas non plus une condition ni suffisante pour être inscrit (certains de ces dossiers ne figurant toujours pas dans les propositions), ni nécessaire, puisqu'un nouveau dossier est apparu, venant de l'université de Lille2, dont le président ne pratique pas la technique de la lettre, mais -paraît-il- celle de l'interclassement. Il ne m'a pas été possible de consulter les documents d'interclassement des universités qui en ont fourni, la justification étant que ce sont des documents à usage interne de l'administration.

Durent cette CAPA, les élus FSU ont été les seuls à faire des propositions, (et ils ont posé l'essentiel des questions), soulignons-le, et ils ont obtenu **l'inscription de 7 collègues** sur la liste. Au final, il y a donc 100 propositions académiques

Quelques éléments chiffrés:

- 304** postes (370 en 2007, 382 en 2006, 398 en 2005) à pourvoir au niveau national. Le nombre de postes à pourvoir par liste d'aptitude a donc baissé de presque 18% par rapport à 2007, en raison des baisses de postes au concours, car la règle le déterminant n'a pas changé (soit 1 pour 7 titularisations par concours de l'année précédente).
- Pour l'académie, il y avait **690** candidatures (518 en 2007, 643 en 2006, 730 en 2005, 895 en 2004), dont **116** (118 en 2007, 119 en 2006, 118 en 2005) de certifiés du supérieur, soit environ **17%** (22,9% en 2007, 18,5% en 2006, 17,6% en 2005). Après la CAPA, des inscriptions ayant été faites en cours de séance, on en arrive à **100** proposés, dont **16** pour le sup.
- Statistiques sexuées: il y avait **395** candidats, dont **71** du sup, et **295** candidates dont **41** du sup. Sur les 100 collègues proposés par l'académie, il y a 50 hommes, et 50 femmes, mais si l'on regarde d'un peu plus près les proportions pour les certifiés du supérieur, on est là à **11 hommes pour 5 femmes...** C'est déjà mieux que l'année précédente, et déjà plus proche de la répartition observée des candidats entre hommes et femmes.
- Ci après, un petit récapitulatif en chiffres par discipline des propositions de 2008, ainsi que de celles de 2007 et des résultats de 2007. Pour un aperçu sur plusieurs années et par établissement, consultez SVP l'historique des propositions académiques par discipline depuis 2004 sur le site du SNESup académique (et celui du nombre de proposés par établissement du supérieur de l'académie. qui n'est pas tout à fait complet pour le nombre de

candidatures par établissement entre 2004 et 2006, car à l'époque je n'avais que des documents papiers, rendant les statistiques particulièrement fastidieuses à faire!).

année	2007							2008						
	nb de candidats/ discipline	n tot cand	dont sup	n prop acad	dont sup	rang prop n prom	rang prom	dont sup	rg prom	n tot cand	dont sup	n prop acad	dont sup	rang prop n prom
philo	8	2	2	0		0				10	3	2	0	
lettres CI	22	1	6	0		1	1	0		23	2	5	0	
lettres Mod	47	14	7	1	5	2	2;3	0		54	13	8	1	2
allemand	22	6	3	1	1	0				27	3	3	1	2
anglais	48	25	8	3	2;4;8	2	1;2	1	2	70	27	10	3	2;6;9
espagnol	6	1	2	0		1	1			12	2	2	0	
russe	2	0	0	0		0				3	0	1	0	
italien	2	1	1	0		0				2	1	0	0	
hist-geo	48	2	7	1	4	2	1;2	0		56	3	8	1	2
sc.sociales	11	6	2	0		0				11	3	2	0	
maths	64	10	9	2	7;8	4	1;2;3;4	0		72	9	10	3	2;3;10
sc.phys	33	4	7	0		2	1;2	0		47	3	9	1	9
SVT	18	0	5	0		2	1;2	0		24	0	5	0	
musique	9	3	2	0		1	1			12	5	3	0	
arts-arts plas	15	1	3	0		0				17	2	3	0	
eps	53	21	10	4	1;5;7;9	1	3	0		59	18	10	4	1;4;6;8
genie civil	7	2	1	1	1	1	1	1	1	20	0	1	0	
meca	16	1	2	0		0				9	1	2	0	
genie meca	15	4	4	1	2	0				34	5	4	1	2
genie elec	18	0	2	0		1	1	0		37	1	3	0	
bioch-genbio	2	0	1			0				9	0	2	0	
eco-gestion	50	14	3	1	2	1	3	0		82	15	7	1	1
totaux	516	118	87	15		21		2		690	116	100	16	
% sup/total		0,23		0,17				0,1			0,17		0,16	

Quelques remarques et conseils pour la constitution des dossiers de candidature en prévision des années futures:

• Pour le CV:

- Lorsqu'on met son CV en fichier attaché dans I-prof, il n'est pas extrait automatiquement, puisqu'il n'est pas enregistré dans les champs prédéfinis de la base de données. Et il n'est alors pas consultable dans les dossiers, puisque l'administration du rectorat (qui souffre elle aussi des restrictions de personnel de l'Etat,

rappelons-le) n'a pas le temps de vérifier quels sont les dossiers à CV en pièce attachée et d'en demander spécifiquement l'impression. J'ai vu pas mal de dossiers sans CV. Il est donc à mon avis prudent de remplir le CV dans I-prof, qui est accessible toute l'année pour cette opération. N'attendez pas le moment de faire acte de candidature, où les connexions sont ralenties en raison du nombre important de connexions à cette période.

- Mais pour qu'il reste lisible, il est préférable de ne pas mettre systématiquement, comme le font certains, toutes les activités « naturelles » dans l'enseignement supérieur, comme la rédaction de sujets d'examen pour des enseignements qu'on assure, ou la participation aux jurys d'examens, qui n'ont rien d'exceptionnel. Lorsqu'il y a trop de lignes, cela devient illisible (même pour moi, alors vous imaginez ce que ça donne pour un inspecteur qui a déjà sa petite idée...).
 - pour les diplômes, seuls sont demandés ceux du niveau supérieur à la licence. Je recommande de recopier la nature du diplôme (maîtrise, DEA,...) à côté du champ prédéfini dans I-prof, car j'ai observé de nombreux dossiers où seule apparaissait la spécialité, mais on ne savait pas à quel niveau (par exemple: ??? de mathématiques). Ce problème sera peut-être corrigé l'an prochain, mais par prudence, il vaut mieux récrire la nature.
- **Pour la lettre de candidature** : certains dossiers n'avaient pas de lettre de candidature, car tout ce que les candidats avaient tapé directement lors de la connexion à I-prof avait été perdu... (et probablement l'accès à I-prof fermé ensuite pour cause de date limite). En effet, il semble que cette connexion ait une durée maximale assez courte, et qu'elle s'interrompe d'elle-même lorsqu'on reste connecté trop longtemps. Donc pour mettre sa lettre de candidature dans I-prof, il est recommandé de l'avoir déjà rédigée dans un traitement de texte, (disponible sur l'ordinateur utilisé pour la connexion à I-prof) et de procéder par « copier-coller ».
 - **Pour faire connaître votre dossier**, n'oubliez pas que depuis 2007, il est officiellement admis par l'administration qu'il faut au moins avoir demandé à rencontrer (et réussi aussi, probablement) un inspecteur de la discipline d'agrégation visée pour avoir une chance de figurer un jour sur la liste (cf mon CR de 2007). Il n'est naturellement pas question de lui demander de vous inspecter (les inspecteurs de la plupart des

disciplines ont déjà des retards importants dans les inspections (obligatoires) des collègues du secondaire, et ils n'en feront probablement pas des facultatives). Je pense donc qu'il faut leur demander un rendez-vous pour un entretien, à un endroit qui leur convient, et là encore, s'y prendre suffisamment à l'avance, car bien sûr, ils ne sont pas forcément très disponibles, et surtout en période précédent cette CAPA, lorsqu'ils ont déjà fait leur choix...

Et une conclusion personnelle que je me permets au vu des nombreux candidats aux très bons dossiers qui n'ont qu'une chance infime d'accéder un jour au corps des agrégés par liste d'aptitude: à mon avis, les chances sont bien plus grandes, et les délais probablement plus courts, en passant l'agrégation interne, tant qu'elle existe encore... Je sais bien que c'est souvent éloigné de notre vécu professionnel, mais en la préparant (à l'aide d'un congé de formation, par exemple), ce n'est pas impossible. (je connais une maîtresse de conférences qui a passé l'agrégation interne dans une discipline voisine de la sienne et l'a obtenue). C'est aussi, hélas, certainement moins aléatoire que d'attendre la reconnaissance institutionnelle de votre mérite.